

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 5.03.2019
2	N° 2019-10	Compte de gestion 2018
3	N° 2019-11	Compte administratif 2018
4	N° 2019-12	Affectation du résultat 2018
5	N° 2019-13	Vote des taux 2019
6	N° 2019-14	Budget primitif 2019
7	N° 2019-15	Subventions aux associations
8	N° 2019-16	Association Nationale des Elus du Littoral : adhésion
9	N° 2019-17	Maison Familiale Rurale du Vimeu : demande de participation voyage en Vendée pour un stagiaire
10	N° 2019-18	SIEP : projet sur le réservoir
11	-	Questions et informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour Mr le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui portera le N° 2019-19 : Remboursement location salle

Mr le Maire accueille Mr LE MOIGNE Marcel, Receveur, pour une présentation au conseil municipal d'une analyse financière de la commune, après le vote du compte administratif

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 MARS 2019

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 5 Mars 2019

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2019 est approuvé sans observation particulière

N° 2019-10 : COMPTE DE GESTION 2018

Suite à la présentation par Mr LE MOIGNE Marcel, receveur de la commune du compte de gestion de l'exercice 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2019-11: COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Avant de passer au vote du compte administratif 2018 Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal que désormais dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) les communes, quelque soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif.

Une note de présentation sera donc rédigée et mise en ligne sur le site de la commune.

Mr le Maire présente le compte administratif 2018:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	REALISE
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	438 000.00	302 964.48
012- FRAIS DE PERSONNEL	642 300.00	465 816.36
014 -ATTENUATIONS DE PRODUITS - REVERSEMENT FNGIR	89 182.00	80 357.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	89 500.70	0.00
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	383 230.00	0.00
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	122 394.61	172 144.48
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 900.00	202 899.53
66- CHARGES FINANCIERES	17 711.04	17 577.33
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500.00	3.16
TOTAL	2 026 718.35	1 241 762.34

RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	REALISE
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	719 411.35	
013 - ATTENUATION DES CHARGES	5 000.00	30 621.99
042 - OPERATIONS D'ORDRE (travaux en régie)	23 548.00	33 319.45
70 - PRODUITS DES SERVICES	15 000.00	33 289.99
73 - IMPOTS ET TAXES	979 589.00	998 665.75
74 -DOTATIONS	236 170.00	269 471.00
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	48 000.00	54 150.36
76- PRODUITS FINANCIERS	0.00	1.37
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions)	0.00	69 949.79
TOTAL	2 026 718.35	1 489 469.70

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 241 762.34

RECETTES : 1 489 469.70

Soit excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 = 247 707.36
Résultat de clôture excédent : 967 118.71

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	REALISE
001 – SOLDE D'EXECUTION REPORTE	173 570.65	
020 – DEPENSES IMPREVUES	30 257.49	0.00
040 – OPERATION D'ORDRE	23 548.00	33 319.45
16 – EMPRUNTS	41 000.00	40 606.69
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000.00	5 448.60
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	760 289.28	449 623.58
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments – acquisitions)	200 800.00	181 108.35
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000.00	0.00
TOTAL	1 259 465.42	710 106.67

RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	REALISE
001 – solde d'EXECUTION REPORTE	0.00	
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	383 230.00	0.00
040 – OPERATION D'ORDRE	122 394.61	172 144.48
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	355 941.65	414 510.14
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 899.16	46 375.13
16 – EMPRUNTS	360 000.00	360 000.00
TOTAL	1 259 465.42	993 029.75

SECTION INVESTISSEMENT:

DEPENSES: 710 106.67

RECETTES: 993 029.75

Soit excédent d'investissement de l'exercice 2018 = 282 923.08

Résultat de clôture excédent : 109 352.43

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme ADJERAD Catherine, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2018

N° 2019-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

RESULTAT D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	- 173 570.65	0.00	282 923.08	+ 109 352.43
FONCTIONNEMENT	1 042 982.00	323 570.65	247 707.36	+ 967 118.71
TOTAL	+ 869 411.35			+ 1 076 471.14

ETAT DES RESTES A REALISER

Dépenses : 246 545.40
 Recettes : 11 984.50 soit - **234 560.90**

BESOIN POUR COUVRIR L'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : + 109 352.43
 Restes à réaliser : - 234 560.90 = **125 208.47**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPENDRE + 967 118.71

Affectation en recette d'investissement

Besoin pour couvrir le déficit d'investissement	1068	125 208.47
Inscription pour investissements 2019	1068	221 336.93
TOTAL	1068	= 346 545.40

Affectation en recette de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	002	967 118.71
Besoin en investissement	1068	346 545.40
TOTAL	002	= 620 573.31

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'affecter au budget 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 346 545.40 €

2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 620 573.31 €

ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE, présentée par Mr LE MOIGNE Marcel, receveur

Objet : Commentaires DVFF SAINT QUENTIN LAMOTTE

Analyse de la CAF brute et nette :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au titre de 2018 à 1298 K€ et sont en baisse de 6,6% par rapport à 2017.(-93 K€).

Cette baisse s'explique principalement par un versement supplémentaire de FPIC à hauteur de 13 K€ et de TADEM pour 32 K€ en 2017, mais aussi par une baisse du produit des impôts locaux en 2018 pour 36 K€ et des dotations pour 8 K€.

Cependant elles se situent nettement au-dessus de la moyenne départementale, 985 €/h pour la commune contre 731 €/h pour la moyenne départementale, soit un tiers en plus.

Les impôts locaux, sont supérieurs à la moyenne départementale, 649€/h pour la commune, contre 319€/h pour le département, soit plus du double. Depuis 2016, la commune bénéficie des bases de foncier bâti de SGD.

Ils représentent 65,87% des recettes réelles de fonctionnement niveau supérieur à la moyenne départementale de 43,65 %.

Les dotations sont légèrement inférieures à la moyenne départementale, 205€/h pour la commune contre 220€/h pour le département et pèsent 20,77% des recettes réelles de fonctionnement.

Durant la période 2014-2018 la DGF baisse de 61 K€.

Les charges réelles de fonctionnement, bien qu'étant supérieures à la moyenne départementale, sont stables et maîtrisées sur la période 2014-2018, la moyenne étant de 1004 K€.

Pour 2018 elles représentent 959 K€ soit 728€/h pour la commune, contre 580€/h pour la moyenne départementale.

Les charges de personnel représentent 45,52 % des charges réelles de fonctionnement contre une moyenne départementale de 43,63 % et les charges générales 30,75 %, contre 33,18 %.

La CAF brute 2018 représente 339 K€ soit 257 €/h contre 151€/h pour la moyenne départementale, niveau nettement supérieur.

Elle a fortement évolué depuis 2014 année où elle était négative à hauteur de -1K€.

La CAF nette 2018 s'élève à 298 K€, plus du double de la moyenne départementale (227€/h pour la commune contre 110€/h pour le département). En 2014 la CAF nette était négative pour 26 K€.

Le coefficient d'autofinancement courant se situe à 0,77 en 2018 est en baisse par rapport à 2017 et 2016, 0,69, mais reste bien meilleur que la moyenne de la strate située à 0,87.

Au titre de 2018 la CAF permet de contribuer pleinement au financement des investissements qui s'élèvent à 658 K€.

Financement des investissements :

Les investissements 2018 sont importants, 658 K€, la moyenne annuelle 2014-2018 étant de 326 K€.

En 2018 les principales réalisations sont la rue du trinvil en voirie, le parvis de l'église, la cour de la mairie, la vidéo protection, l'agenda handicapés.

Les remboursements d'emprunts représentent 41 K€ en 2018.

Soit un total de 699 K€ à financer.

Ces emplois d'investissement sont financés par la CAF à hauteur de 339 K€ ; les subventions pour 46 K€ ; le FCTVA pour 19 K€, autres ressources pour 49 K€, un emprunt pour 360 K€ et les amortissements pour 93 K€.

En 2018, 207 K€ viennent abonder le fonds de roulement.

Fonds de roulement et trésorerie :

Le fonds de roulement au 31/12/2018 représente 1072 K€ soit 814 €/h contre 674 €/h pour la moyenne départementale.

Au 31/12/2018 la trésorerie se situe à 1087 K€ soit 14 mois de dépenses réelles de fonctionnement.

Endettement :

L'encours de dette est de 559 K€ au 31/12/2018 soit 424 €/h pour la commune contre 431€/h pour la moyenne départementale.

Le ratio dette/CAF est de 1,6 et le ratio dette/produit est de 0,43 pour une médiane à 0,6 et un maxi à 1,4. Ces ratios sont donc très bons.

Fiscalité :

Les taux ont baissé de 1 point en matière de foncier bâti en 2018.

Les bases sont inférieures à la moyenne départementale pour la TH et le FNB mais nettement supérieures en matière de FB.(1704€/h pour la commune contre 895 €/h pour la moyenne départementale).

Les taux sont supérieurs à la moyenne départementale.

Les produits sont supérieurs pour le FB et inférieurs pour la TH et le FNB.

Mais aujourd'hui la fiscalité doit s'analyser au sein du groupe communal communes, CCVS.

La commune de Saint Quentin fait partie des 7 communes de la CCVS détenant les bases les plus importantes en TH et en FB.

Les taux de la commune sont supérieurs à la moyenne des taux des communes adhérentes à la CCVS.

Commune : TH : 23,02 ; FB : 28,39 ; FNB : 52,33.

CCVS : TH : 20,2 ; FB : 21,9 ; FNB : 42,87.

En rajoutant les taux de la CCVS, à savoir 3,94 % pour la TH ; 5,01 % pour la TF et 8 % pour la TEOM et en prenant en compte la GEMAPI, la pression fiscale n'est pas neutre mais acceptable et acceptée sur Saint Quentin au regard de la situation socio économique de la commune, où le revenu fiscal moyen par foyer est de 24 926€ pour une moyenne départementale de 25 856€, mais aussi compte tenu de la relative modestie des bases des locaux d'habitation des ménages.

Conclusion :

Les équilibres financiers sont tout à fait respectés en 2018 et la commune de saint Quentin dispose d'importantes marges de manoeuvre.

La situation financière de la commune a fortement progressé depuis 2014-2015.

Grâce à des recettes fiscales dynamiques et à une maîtrise des charges de fonctionnement, la commune dégage un autofinancement important qui permet de financer de manière significative ses investissements tout en conservant une capacité d'emprunt.

Cependant une vigilance doit être portée sur l'endettement des syndicats, notamment du SIVOM, dont les communes adhérentes doivent porter leur quote part en fonction du volume des travaux.

Le Trésorier

Marcel LE MOIGNE »

N° 2019-13 : VOTE DES TAUX 2019

Mr le Maire rappelle que les produits de la fiscalité directe (TH, TFB et TFNB) représentent la part la plus importante des produits de fonctionnement de la commune.

Pour le budget 2019, le produit fiscal **à taux constant** devrait augmenter d'environ 18 502 euros. Cette évolution s'explique uniquement par l'augmentation des bases fiscales fixées par l'Etat à 2.2 % dans la Loi de Finances.

Considérant le problème du financement de la phase 3 des travaux de voirie Rue du Trinvil avec le SIVOM d'AULT, Mr le Maire explique que la commune ne sera pas autorisée à emprunter pour les travaux si la dépense est inscrite en participation (dépense de fonctionnement)

Considérant les bases notifiées, le montant des allocations compensatrices qui se porte à 31 145.00 euros et le montant de 904 465 euros nécessaire à l'équilibre du budget 2019

Considérant que le taux de la taxe foncière (bâti) avait été baissé d'un point en 2018

Monsieur le Maire le conseil municipal propose de maintenir les taux 2018

	BASES NOTIFIEES 2019	Taux 2018	Produits à taux constants	Taux 2019 votés
Taxe d'habitation	1 122 000	23.02	258 284	23.02
Taxe foncière	2 285 000	28.39	648 712	28.39
Taxe foncière non bâti	62 500	52.33	62 500	52.33

Le produit à taux constant est de **939 702 euros**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 904 465 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Considérant les difficultés financières du SIVOM d'Ault qui pose le problème du financement de la dernière phase des travaux de voirie de la Rue du Trinvil

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Article 1^{er}: décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 23.02 %
- Foncier bâti = 28.39 %
- Foncier non bâti = 52.33 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2019, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 2.2%.

Article 2: charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N° 2019-14 : BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Une note sera donc rédigée et mise en ligne sur le site de la commune.

Mr le Maire explique que les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement notamment les charges à caractère général, et par un programme d'investissements financé par l'autofinancement et sans recours à l'emprunt, pour la dernière phase des gros travaux de voirie de la Rue du Trinvil.

Il souligne ne pas vouloir engager de nouveaux programmes d'investissement en ce dernier budget de mandature afin de laisser à la future équipe des finances saines. L'exercice 2019 sera consacré à terminer les investissements engagés.

Le budget primitif qui est aujourd'hui présenté respecte parfaitement ces objectifs.

Il s'équilibre :

En dépenses et recettes de fonctionnement à 1 892 217.00 €

En dépenses et recettes d'investissement à 630 033.91 €.

BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 892 217.00 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2018	BUDGET 2019
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	719 411.35	620 573.31
013 – ATTENUATION DES CHARGES	5 000.00	3 408.69
042 – OPERATIONS D'ORDRE (travaux en régie)	23 548.00	21 848.00
70 – PRODUITS DES SERVICES	15 000.00	23 800.00
73 – IMPOTS ET TAXES	979 589.00	951 162.00
74 – DOTATIONS	236 170.00	219 425.00
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	48 000.00	52 000.00
76- PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions)	0.00	0.00
TOTAL	2 026 718.35	1 892 217.00

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2018 sur lequel sont appliquées les évolutions suivantes :

- produit fiscal
- baisse des allocations compensatrices
- baisse de la participation de l'Etat pour les contrats aidés,
- revalorisation annuelle des tarifs des services à minima
- radiation des cadres pour retraite en invalidité de 2 agents pour lesquels la commune percevait des remboursements de l'assurance
- baisse des dotations de l'Etat

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant 1 892 217 € se répartissent entre les opérations réelles pour 1 663 665.49 €, les opérations d'ordre pour 124 151.58 €, et les dépenses imprévues pour 104 399.93 €

Ces dépenses s'établissent comme suit :

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	Budget 2019
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	438 000.00	445 100.00
012- FRAIS DE PERSONNEL	642 300.00	611 500.00
014 -ATTENUATIONS DE PRODUITS - REVERSEMENT FNGIR	89 182.00	86 682.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	89 500.70	104 399.93
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	383 230.00	0.00
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	122 394.61	124 151.58
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 900.00	482 624.00
66- CHARGES FINANCIERES	17 711.04	17 559.49
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500.00	2 200.00
68 Dotations aux provisions		18 000.00
TOTAL	2 026 718.35	1 892 217.00

Informations complémentaires :

- a) Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes sont augmentées de 1.621 % par rapport à 2018. Ce chapitre prévoit notamment des dépenses telles que les travaux en régie, l'entretien de la voirie, les contrats de maintenance et d'assurance
- b) Les charges de personnel (chapitre 012) intègrent pour 2019 :
- un seul contrat aidé : CUI transformé en contrat « PEC »
 - l'augmentation des taux de cotisations patronales et ceux de l'assurance statutaire
 - l'évolution de la carrière des agents dont 5 avancements de grade
 - une radiation des cadres d'un adjoint administratif pour une mise en retraite pour invalidité avec paiement du report des congés non pris
 - le potentiel recrutement de trois agents saisonniers
 - les droits ouverts à l'allocation retour à l'emploi pour un agent radié des cadres

- c) Les autres charges de gestion (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

Considérant que la réglementation ne prévoit pas de fonds de concours entre la commune et le SIVOM d'Ault qui a la compétence voirie, et dans l'attente de l'avis du contrôle de légalité, il a été décidé la prudence en inscrivant la phase 3 de la Rue du Trinvil non commencée en participations au compte 65541. Le montant des travaux étant estimé à 240 000 euros, cette inscription fait augmenter très considérablement les charges de gestion.

La subvention au Centre communale d'action sociale est portée à 15 000 euros, avec une augmentation de 300 euros. Ce soutien de la commune va permettre au CCAS de remplir ses missions au plus près des attentes. Les difficultés économiques et sociales touchent des familles qui sollicitent en plus d'un soutien financier, un accompagnement dans leurs démarches auprès des administrations ainsi qu'une écoute et un soutien moral. L'objectif est la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes ses actions en direction de la population fragilisée de la commune.

- d) Les charges financières (chapitre 66) reprennent les intérêts des emprunts. A la prévision 2019 les intérêts de l'emprunt réalisé en 2018 de 360 000 euros pour la phase 1 des travaux de la Rue du Trinvil sont intégrés. Il est précisé que l'emprunt initialement prévu pour le financement de la phase 3 ne sera pas réalisé.

- e) En application du principe comptable de prudence, et même si la commune a moins de 3 500 habitants, il a été décidé de constituer une provision pour le contentieux qui oppose la commune à un agent radié des cadres qui réclame le versement de l'allocation retour à l'emploi sur une période antérieure à sa radiation. Ce risque étant susceptible de conduire la commune à verser une somme significative des crédits ont été prévus en provisions au chapitre 68 pour un montant de 18 000 euros.

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (produits de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...),
- L'amortissement des immobilisations.

RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	BUDGET 2019
001 – solde d'EXECUTION REPORTE	0.00	109 352.43
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	383 230.00	0.00
040 – OPERATION D'ORDRE	122 394.61	124 151.58
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	355 941.65	384 545.00
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 899.16	11 984.50
16 - EMPRUNTS	360 000.00	0
TOTAL	1 259 465.42	630 033.91

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »

- Compte 10222 : le fonds de compensation de la TVA est reversé à la commune en année N+2 donc calculé sur les investissements réalisés en 2017

-Compte 1068 : la somme de 346 545.40 € correspond au Besoin pour couvrir les restes à réaliser d'investissement 2018 pour 125 208.45 € et un complément de 221 336.95 € pour les nouveaux investissements 2018

- Au chapitre 16 « Emprunts » : L'emprunt initialement prévu pour la phase 3 des travaux de la rue du Trinvil ne sera pas réalisé- Ces travaux étant inscrits en fonctionnement en participations

Dépenses

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (45663.78 €), des immobilisations corporelles et en cours (228 441.00 €), des subventions d'équipements versées (276 481.11 €), des immobilisations incorporelles (13 000 €) et des dépenses imprévues.

Sur l'exercice 2019 il apparaît au compte 10226 la somme de 37 000 euros qui correspond à un remboursement de la taxe d'aménagement perçue sur des permis de construire qui ont été annulés ou ont fait l'objet de modification (notamment le groupe SGD)

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

-Le solde des programmes d'effacement des réseaux et de voirie pour un montant total de 276 481.11 euros (dont 207 753.39 € pour solder les travaux de voirie des deux premières phases de la Rue du Trinvil)

-la mise en place de deux points de conteneurs enterrés

-la continuité de la mise aux normes des bâtiments (agenda accessibilité programmé)

-les travaux d'urgence de l'église

-les travaux au cimetière sur les concessions reprises

-l'acquisition foncière pour installation des services techniques

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2018	BUDGET 2019
001 – SOLDE D'EXECUTION REPORTE	173 570.65	0.00
020 – DEPENSES IMPREVUES	30 257.49	7 600.02
040 – OPERATION D'ORDRE	23 548.00	21 848.00
10- TAXE AMENAGEMENT	0.00	37 000.00
16 – EMPRUNTS	41 000.00	45 663.78
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000.00	13 000.00
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	760 289.28	276 481.11
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments – acquisitions)	200 800.00	228 441.00
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000.00	0.00
TOTAL	1 259 465.42	630 033.91

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2019 proposé qui s'équilibre :

**En dépenses et recettes de fonctionnement à 1 892 217.00 €
En dépenses et recettes d'investissement à 630 033.91 €.**

N° 2019-14 b : ACQUISITION parcelles AH 159 et 109 situées 89 rue d'Ault

Considérant la proposition de Monsieur COURIAT Marcel de céder à la commune les parcelles AH 159 et 109 situées 89 rue d'Ault pour un montant TTC de 30 000 euros

Considérant la nécessité pour la commune d'installer le matériel des services techniques dans des bâtiments adaptés

Considérant l'avis favorable à cette acquisition par la commission finances en date du 4 avril 2019 et l'inscription des crédits au budget primitif 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité l'acquisition par la commune à Mr COURIAT Marcel des parcelles cadastrées suivantes

Références cadastrales	contenance
AH 159	1 179 M2
AH 109	728 M2

Soit une surface totale de 1 907 mètres carrés pour un montant de 30 000 euros TTC et d'autoriser Mr le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette acquisition

N° 2019-15 : SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Suite à l'examen par la commission finances du 4 avril 2019 de l'ensemble des dossiers de demandes de subventions des associations

Sur proposition de Mr le Maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'arrêter les montants des subventions aux associations au titre de l'année 2019 comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018	BILAN ET COMPTES PRESENTES	SUBVENTION 2019 PROPOSEE AU CM	SUBVENTION 2019 VOTEE PAR LE CM
COMMUNE				
ACPG-CATM	200 €	X	220.00 €	220.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	550 €	X	550.00 € Except.50.00 €	550.00 € 50.00 €
AVENIR CROISIEN FOOTBALL	400 €	X	500.00 €	500.00 €
AVENIR CROISIEN THEATRE	650 €	X	700.00 €	700.00 €
BATTERIE FANFARE	1 700 €	X	1 700.00 €	1 700.00 €
BOUGER POUR VOUS DETENDRE	/		100.00 €	100.00 €
CHASSE	100 €	X	150.00 € Except.100.00€	150.00 € 100.00 €
CLUB DE GYM	200 €	X	200.00 €	200.00 €
CLUB DES AINES	250 €	X	300.00 €	300.00 €
JUMELAGE	290 €	X	290.00 €	290.00 €
LE RENOUVEAU DU BAILLY	200 €	X	200.00 €	200.00 €
LES MESSAGERS CROISIENS	200 €	X	250.00 €	250.00 €
LES P'TITS POINTS	300 €	X	300.00 €	300.00 €
MEL'TING JAZZ	150 €	X	150.00 €	150.00 €
MOTOCYCLETTA CLUB	/		150.00 €	150.00 €
PARENTS D'ELEVES	350 €	X	350.00 €	350.00 €
PHOENIX BADMINTON CLUB	200 €	X	200.00 €	200.00 €
SPORT BIKE CROISIEN	150 €	X	150.00 €	150.00 €
TEXAS COUNTRY SHOW	/	X	200.00 €	200.00 €
HORS COMMUNE				
ASA BOIS DE CISE	50 €		50.00 €	50.00 €
CROIX ROUGE	100 €		150.00 €	150.00 €
SOLIDARITE COTE PICARDE	100 €	X	150.00 €	150.00 €
LES AMIS DES PAVILLONS ALLARD	100 €	X	150.00 €	150.00 €
SMUR DE EU	620 €		620.00 €	620.00 €
COOPERATIVE COLLEGE MERS	410 €		410.00 €	410.00 €
PARALYSES DE FRANCE	50 €		0.00 €	0.00 €
INSTITUT DE RECHERCHE CANCER	100 €	X	100.00 €	100.00 €
ASSOCIATION MOUVEMENT VIE LIBRE	50 €		50.00 €	50.00 €
PAPILLONS BLANCS	50 €		50.00 €	50.00 €
NOUVELLE(S) DEMANDE(S)				
PREVENTION ROUTIERE BOVES	120 €		200.00 €	200.00 €
AMF TELETHON			0.00 €	0.00 €
			8 740.00 €	

N° 2019-16 : ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL (ANEL) : adhésion

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral.

La cotisation annuelle de la commune serait de 0.20 € par habitant

Mr le Maire explique que depuis 40 ans, l'ANEL rassemble les élus des collectivités du littoral de métropole et d'outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

Avec plus de 5 800 km de côtes, hors espaces ultramarins, le littoral français est administré par 985 communes maritimes de bord de mer, lagunes ou étangs salés et 92 communes ultramarines. La France occupe le 2ème rang mondial pour sa Zone Economique Exclusive (ZEE) de plus de 11 millions de km² en mer, dont 80% en Outre-mer. Les façades maritimes présentent des particularités géographiques, sociales et environnementales et des enjeux multiples selon les régions.

Conscient de ces enjeux, Antoine Rufenacht, député-maire du Havre, prend l'initiative en juillet 1978, de fonder l'ANEL pour en faire un lieu de rassemblement des élus autour des spécificités du développement économique et de la protection de l'espace littoral et marin.

La commune a été sollicitée pour une adhésion ayant un petit bout (80 mètres) de son territoire littoral.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de ne pas adhérer à l'ANEL.

N° 2019-17 : MAISON FAMILIALE RURALE DU VIMEU : demande de participation voyage en Vendée pour un stagiaire

Dans le cadre de la formation d'un des stagiaires de la commune, la Maison Familiale Rurale du Vimeu a organisé un voyage en Vendée du 1^{er} au 5 avril 2019.

Durant ce voyage d'étude, les élèves ont visité l'île de Noirmoutier, un marais salant, un jardin botanique, un écomusée du marais vendéen, une biscuiterie

Malgré les actions menées toute l'année de formation afin de participer une partie du séjour, le coût de participation à la charge du stagiaire a été calculée à 180 euros

La MFR sollicite la commune pour une participation éventuelle –

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de ne pas participer le stagiaire n'étant pas domicilié sur la commune

N° 2019-18 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE : demande d'avis sur projet de pose d'antennes ORANGE sur réservoir

Mr le Maire expose le projet d'installation d'antennes par ORANGE sur le réservoir.

Il précise que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie a validé le principe de l'antenne sous réserve de l'accord du conseil municipal et avec deux prescriptions :

- Pas de passage de câbles en extérieur sur la décoration- CIRCET doit proposer à ORANGE de déroger à cette règle imposée par ORANGE
- Obligation de création d'une zone technique en façade de voirie afin de permettre un accès facile et d'éviter au syndicat d'avoir à ouvrir à ORANGE à chaque maintenance qui ne nécessite pas d'aller sur le réservoir

Ce projet va nettement améliorer le réseau Orange

Nathalie DEMAZEUX émet des réserves sur la proximité avec les habitations et la forte puissance des émissions pour la santé des riverains qui subissent déjà les nuisances agricoles.

Il est rappelé le gros déficit de réception auquel l'installation d'antenne pourra pallier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 1 « contre » (Nathalie DEMAZEUX) et 5 « abstention » (Sébastien QUESNEL, Jean-Jacques LABOULAIS, PLANCHON Ariane, Alain SOUMILLON et Jean-Pierre OLANIER), d'émettre un avis favorable sur le projet d'installation d'antennes par ORANGE sur le réservoir avec les mêmes prescriptions que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie

N° 2019-19 : REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE

Mr le Maire explique au conseil municipal que suite au décès accidentel de son futur époux, Mr REGNAULT Eddy, Me AUGUSTIN Aurélie sollicite le remboursement de la location de la salle des fêtes qui avait été réservée le week-end du 27 et 28 avril 2019

Considérant que la location avait réglée au régisseur pour un montant de 110 euros (PRZ souche M 0588281)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à rembourser la somme de 110 euros à Me AUGUSTIN Aurélie

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de la famille de Madame BOULANGER Jacqueline pour la gerbe
- Remise en état chemin Thoinot : Mr VERMOESEN Christophe a signalé le mauvais état de ce chemin qui avait fait l'objet de travaux payés par les Associations Foncières d'Ault et de St Quentin. Il soumet l'idée de récupérer graves et cailloux sur la propriété « Ferme Maupin». IL est répondu que le terrain appartient à SODINEUF et les matériaux à l'entreprise TPB – Cependant un état des lieux des chemins sera fait et une demande sera adressée notamment aux agriculteurs pour le transport et l'étalement -

- Demande aménagement d'un abri : Me PRUVOST Virginie, représentante des parents d'élèves sollicite par courrier, co-signé par plusieurs parents d'élèves, l'installation d'un abri à la sortie de l'école.

Mr le Maire rappelle qu'il y a environ 4 ans un abri en bois très joli avait été construit- Malheureusement il servait aux rassemblements la nuit et les week-ends et cet abri a été incendié- Il est souligné que maintenant la zone de l'école-cimetière et salle polyvalente est sous vidéo protection – Une reconstruction sera étudiée mais pas dans l'immédiat.

- Lotissement SODINEUF : Mr le Maire informe le conseil du démarrage des travaux du lotissement le 15 avril prochain – Les premiers travaux concerneront le déblaiement et le terrassement pour une durée de 6 semaines environ- Les entreprises pour la construction des logements vont intervenir à partir de début Mai (notamment l'entreprise RISCH)-

Si tout se passe bien dans la foulée de l'aménagement de la voirie dans le lotissement, les travaux de la rue du Trinvil se termineront dans le prolongement.

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire propose de passer au tour de table.

Sébastien QUESNEL informe le conseil municipal que dans le cadre championnat fédéral, la commune compte un jeune champion départemental de VTT , Clément DEPOILLY- Il sera demandé à ce titre au conseil municipal une aide financière pour aider ce jeune dans son équipement ou ses frais à l'occasion de ses futures compétitions.

Chantale DESENCLOS signale le défaut de stationnement de nouveaux habitants rue de Lamotte- Les voitures garées dans le virage engendrent des difficultés de rabattement et un danger pour les automobilistes.

Sans autre observation

La séance est levée à 20h15